

# Agir sur

## “ la crise respiratoire d'un monde qui étouffe ”

### Plus jamais ça ?

Cadres, Ingénieurs et techniciens et agents de maîtrise, nous sommes tenus de faire face à la crise et de réorganiser l'activité en protégeant les équipes. La période est inédite, mais cela n'autorise pas les employeurs à faire n'importe quoi, au contraire !

L'enjeu numéro un, comme l'ont martelé les pouvoirs publics, est de protéger notre santé. Alors que les soignants appellent à l'aide et nous enjoignent de limiter un maximum les contacts pour ralentir la propagation de l'épidémie, tous les salariés dont l'activité le permet doivent être basculés en télétravail et seules les activités essentielles doivent être maintenues. Impossible d'avoir d'un côté des mesures de restriction de circulation et des libertés individuelles et de l'autre un maintien de l'activité économique « business as usual ».

L'employeur a une obligation de moyens renforcés en matière de santé et de sécurité des salariés, il est de notre responsabilité de proposer les mesures à mettre en œuvre pour la rendre effective et de signaler les risques et dangers.

Toutefois, la vigilance et l'action s'imposent néanmoins car le gouvernement et le patronat refusent d'interdire clairement les licenciements, pendant cette période particulière. De plus le gouvernement réforme par ordonnances le droit du travail au-delà de limites temporelles de fin de pandémie. De plus ces ordonnances étouffent le dialogue social dans l'entreprise. Nous reprendrons l'expression de Michel Miné, professeur du Cnam, titulaire de la chaire

Droit du travail et droits de la personne « *Le dialogue social dans l'entreprise, comme la démocratie dans la Cité, n'est pas un problème mais la voie pour identifier au mieux des solutions* ». Dans certaines entreprises, des accords se font mais leur respect reste un combat.

### Il est temps d'agir !

Le monde est totalement bouleversé par cette crise sanitaire et économique, rien ne sera plus comme avant quand nous en serons sortis. Il y a donc un besoin urgent de faire avec les organisations syndicales, un bilan sur les changements radicaux de politique à opérer dans de nombreux domaines économiques et sociaux.

Il n'est pas utile de rappeler, que récemment encore, les sociétés du CAC 40 s'apprêtaient à verser à leurs actionnaires 54,3 milliards d'euros, soit 5,9 % de plus qu'en 2019. C'est un record historique. La gestion sur ce sujet par le gouvernement n'est pas convaincante. C'est avant tout une question de décence, de justice et de solidarité nationale ! Il va sans dire qu'un contrôle des aides publiques aux entreprises doit être garanti et une attention particulière doit être portée aux conséquences en matière d'emploi.

La « crise du coronavirus » révèle notre vulnérabilité face à des chaînes de production mondialisée et un commerce international en flux tendu, qui nous empêchent de fabriquer en cas de choc des biens de première nécessité : masques, médicaments indispensables, etc. Des crises comme celle-ci se reproduiront. La relocalisation des activités, dans l'industrie et les services, doit permettre d'instaurer



rer une meilleure autonomie face aux marchés internationaux, de reprendre le contrôle sur les modes de production et d'enclencher une transition écologique et sociale des activités.

### Un exemple

Dans la métallurgie, l'exemple de Luxfer est significatif. La seule usine d'Europe à produire des bouteilles d'oxygène médical se situe à Gerzat (63) et demeure à l'arrêt alors que les salarié-e-s et leurs représentants sont en lien avec le mi-

nistère et le principal fournisseur d'oxygène médical. L'État persiste à ne pas engager sa part du travail : mettre cet outil à disposition du bien commun, en passant par une nationalisation temporaire ? prise de contrôle ?, ainsi que cela a été évoqué dans certains discours et relayés médiatiquement.

La pénurie en bouteilles d'oxygène médicale, annoncée de longue date par les ex-salariés de l'usine est bien une réalité en Europe et cette pénurie va bientôt toucher la France.

## Pour de nouveaux droits universels

La CGT porte des propositions pour transformer cette société autour de valeurs de progrès social, de solidarité et de sécurité, tant professionnelles qu'environnementales.

### La CGT revendique

- La mise en place d'une « **sécurité sociale professionnelle** » pour tous, afin qu'aucun salarié, tous statuts confondus, ne subisse plus de rupture dans ses droits (mieux expliquer, c'est abstrait), dans la reconnaissance de ses qualifications et de ses acquis par l'expérience.
- Une **Sécurité Sociale intégrale, un 100 % Sécu sur la base du salaire socialisé, fondée sur les principes fondateurs de la Sécurité sociale, que sont la solidarité et l'universalité, en intégrant de nouveaux besoins non couverts et adaptés aux nouvelles formes du travail.**
- **Produire et consommer autrement**

Il s'agit de répondre aux besoins fondamentaux, sur le principe de « bien commun universel », de revalorisation du travail, de préservation de l'environnement et de l'anticipation des transitions nécessaires pour que l'activité humaine ne porte pas atteinte à l'avenir de la planète. Cela suppose aussi qu'une autre économie et qu'une autre façon de consommer émergent. Dix-huit organisations syndicales ou associatives ont publié une tribune pour anticiper et bâtir le « jour d'après ». (voir site)

### Comment agir à son niveau ? (à chaque niveau)

Dans l'entreprise, le syndicat CGT est l'outil collectif, de dialogue et de construction autour de valeurs de progrès social, de bien être, de solidarité et de liberté, tant professionnelles qu'environnementales. Il est à votre disposition, pour le connaître :

Cadres, Ingénieurs et techniciens et agents de maîtrise, vous avez des demandes spécifiques, elles doivent être entendues, afin de converger vers celles des autres catégories. Dans la période, il serait bon de débattre avec les dirigeants de vos entreprises, pour vous donner les moyens d'être professionnellement engagés et socialement responsables, et notamment d'obtenir :

- **Un droit d'alerte, de refus et d'alternative sans sanction**
- **Le droit d'intervention sur les orientations stratégiques de l'entreprise**
- **La reconnaissance du diplôme et de la qualification dans la rémunération dès l'embauche ce qui implique l'abandon des grades qui paient au poste...**
- **L'égalité professionnelle Femmes - Hommes en matière de rémunération et de carrière**
- **Le respect du temps de travail légal, un droit à la déconnexion, et des dispositifs garantissant une évaluation collective des charges de travail**



Pour compléter votre information, et nous contacter nous vous proposons quelques sites d'informations :

- <https://ftm-cgt.fr/ingenieurs-cadres-et-techniciens-ufict/>
- <http://www.ugict.cgt.fr/>
- Pour garantir la santé et la sécurité au travail : [luttevirale.fr](http://luttevirale.fr)